Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Decembre 1890 No. 9.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LE NID

De ce buisson de fleurs approchons-nous ensemble :
Vois-tu ce nid posé sur la branche qui tremble ?
Pour le couvrir, vois-tu les rameaux se ployer ?
Les petits sont cachés sous leur couche de mousse ;
Ils sont tous endormis!.. Oh ! viens ta voix est douce :
Ne crains pas de les effrayer.

De ses ailes encore la mère les recouvre ;
Son œil appesanti se referme et s'entr'ouvre,
Et son amour souvent lutte avec le sommeil :
Elle s'endort enfin . . . Vois comme elle repose !
Elle n'a rien pourtant qu'un nid sous une rose
Et sa part de notre soleil.

Vois, il n'est point de vide en son étroit asile
A peine s'il contient sa famille tranquille ;
Mais là le jour est pur et le sommeil est doux,
C'est assez ! . . . Elle n'est ici que passagère ;
Chacun de ses petits peut réchauffer son frère,
Et son aile les couvre tous.

Et nous, pourtant, mortels, nous, passagers comme [elle,
Nous fondons des palais quand la mort nous appelle,
Le présent est flétri par nos vœux d'avenir ;
Nous demandons plus d'air, plus de jour, plus d'es- [pace ;
Des champs, un toit plus grand ! . . . ah faut-il tant [de place
Pour aimer un jour . . . et mourir !

E. SOUVESTRE.

L'ORDONNANCE

J'ai connu beaucoup de héros ignorés, ayant eu l'honneur d'appartenir longtemps à l'armée. Ce que l'on rencontre de braves gens, de cœurs chauds, d'âmes élevées, dans cette grande famille pauvre, vous réconcilierait avec l'humanité.

Laissez-moi vous présenter aujourd'hui Jean Schemmel, un brave garçon d'Alsace qui montrait peu de goût pour le " noble jeu des armes," n'était exalté par aucun fanatisme patriotique, et qui, cependant fit héroïquement le sacrifice de sa vie par simple affection pour son lieutenant.

C'est de mon ami, le colonel André de X..., que je tiens cette histoire.

—J'ai toujours admiré, me disait-il, un jour que nous disertions sur la bravoure, combien peu de il faut à nos jeunes soldats conduits au feu pour la première fois pour se remettre du trouble des premières heures et acquérir le mépris du danger et le dédain de la mort.

Certes, le premier moment est dur pour eux. Il est dur pour tout le monde. Je tiens pour hâbleur celui qui affirme que cette émotion lui a toujours été inconnue. Les plus braves ont salué les premiers obus et tressailli au crépitement des balles des premières salves. Mais ce n'est qu'un moment. L'officier marche, on le suit. Et, une heure plus tard, le petit soldat qui claquait des dents tout à l'heure va carrément à la besogne et en arrive même à rire de la balle qui siffle à ses oreilles.

Quant à ce que l'on peut attendre de dévouement de ces braves gens, on ne le saura jamais assez, jamais on ne pourra assez le dire. Ainsi, tenez, j'ai eu une ordonnance. Pauvre garçon ! quand j'y pense, les larmes me viennent aux yeux ! Car il est mort, le brave enfant ! Voici comment :

⁂ Deux ans avant la guerre, j'avais pris pour brosseur un petit soldat alsacien des environs d'Altkirch, tout jeune, imberbe, blond, doux comme une fille. Il s'appelait Schemmel.

Marié depuis quelques années seulement, je vivais heureux, insouciant, entre ma bonne et charmante femme et mon petit garçon qui poussait dru. Schemmel adorait cet enfant ; il négligeait tout pour être avec lui, le porter, le promener, le faire jouer ; ce n'était plus un dragon, c'était la bonne d'enfant introuvable qui a pour un bébé les sollicitudes d'une mère. Aussi mon petit Pierre ne pouvait-il se passer de lui.

Quand la guerre fut déclarée, ce fut, comme vous le pensez, un déchirement pour ma femme, alors qu'il fallut nous séparer. C'est le diable d'être marié et heureux à son foyer quand se déchaînent ces catastrophes ! Enfin, malgré les sanglots et le désespoir de Jeanne, il fallut bien se dire adieu.

Elle avait emmené Schemmel à part, et longuement s'était entretenue avec lui.

Lorsque nous montâmes à cheval et que le dragon prit pour l'embrasser une dernière fois le petit Pierre entre ses bras, il pleurait à verse, l'enfant pleurait également par imitation. Pour échapper à cette amertume de la séparation qui m'étreignait le cœur, à moi aussi, je piquai un galop vers mon escadron, et enfin nous quittâmes la ville.

Les hasards de la campagne, après nos premiers revers, me ramenèrent à Paris avec mon escadron, juste deux jours avant l'investissement ; nous dûmes donc subir le siège, inutiles, encombrants, souffrant le martyre de notre impuissance, ne servant qu'à des manifestations dans lesquelles on allait recevoir les salves de l'ennemi, sans avoir la moindre chance de sabrer un Prussien.

Un jour qu'une de ces manœuvres avait été décidée, nous partîmes à l'aube, par une superbe matinée d'automne. Il avait gelé à blanc pendant la nuit et il faisait un petit froid sec qui donnait l'onglée. Aux branches déjà dépouillées, les flocons de givre se coloraient en rose sous les rayons du soleil levant.

Nous suivions la lisière d'un bois après lequel s'étendait une grande plaine fermée à l'horizon par un joli village étagé sur le flanc d'un côteau.

Je marchais à hauteur du rang dont mon ordonnance faisait partie. Schemmel était pâle et semblait grelotter ; il avait passé les rênes dans le bras et tenait ses mains dans ses poches abandonnant son cheval.

—Qu'as-tu, Schemmel ? lui dis-je, es-tu malade ?

—Non, mon lieutenant, me répondit-il, seulement, il ne fait pas chaud ce matin !

C'était la première fois que mes hommes allaient au feu.

—Il paraît, me dit un instant après le dragon, qu'on va travailler aujourd'hui.

En disant cela, il essayait de sourire et faisait une grimace qui découvrait ses dents ; ses dents claquaient.

—Mais oui, il faut l'espérer, lui dis-je ; et l'on compte sur nous pour faire de la bonne besogne. Tu n'as pas peur, n'est-ce pas ?

—Moi, mon lieutenant ? Je ne sais pas, je n'ai jamais vu ça ; mais je ferai comme les autrss ! Où vous irez, j'irai !

Je lui passai ma gourde, il avala une gorgée de rhum, se secoua, se battit les bras pour se réchauffer, et ramassant ses rênes, releva son cheval qui semblait dormir en marchant.

A l'entrée du bois, nous tournâmes à gauche et nous nous formâmes en bataille dans la plaine.

En ce moment, on entendit une vive fusillade au-delà du village.

—Sabre à la main !

C'est un moment impressionnable que celui où mille lames s'élancent du fourreau, mille éclairs d'acier fouettant l'air et traçant leur sillon fulgurant. C'est l'avant-propos du combat, la préface des luttes sanglantes.

Je regardai Schemmel. Il était pâle. Evidemment, le pauvre diable était frappé de terreur.

Quand nous arrivâmes à quatre ou cinq cents mètres du village, une formidable bordée nous arrêta court. Une batterie, sur la crête du plateau, s'était démasquée et crachait sur nous obus et mitraille ; des murs crénelés du cimetière et des jardins, de toutes les fenêtres, partait une fusillade enragée ; hommes et chevaux jonchaient le terrain.

On n'avait qu'à battre en retraite. Mais ce n'était pas facile. Une seule allée de bois, en arrière de la droite de la ligne, nous donnait passage. Tout le reste de la forêt était bordé d'un fossé profond, de broussailles et de tailles impénétrables. Il fallut donc que, en colonne par quatre, toute la division allât chercher l'issue.

J'étais à l'extrême gauche, dont le dernier à passer. Je vous laisse à deviner si le feu nous atteignait ! Enfin ce fut au tour de mon peloton.

Naturellement, je me tenais à la sortie de l'allée, faisant défiler mes hommes devant moi ; de même le capitaine d'un navire qui sombre ne doit quitter le bord que le dernier.

Je n'étais pourtant pas le dernier : derrière moi, au plus près de l'ennemi, par conséquent se tenait Schemmel immobile, calme, attendant que j'entrasse sous bois pour me suivre.

—Que fais-tu là ? lui demandai-je en colère ?

—Je suis avec vous, mon lieutenant, je ne dois pas vous quitter !.........

Une balle attaignait alors au dernier rang mon maréchal-des-logis qui tomba juste au moment

où nous allions nous engager sous les arbres, lui, Schemmel et moi. Il n'était que blessé, mais la jambe était brisée, et il essayait en vain de se trainer dans le bois.

Je revins sur mes pas et mis pied à terre pour l'emporter. Cette fois encore, Schemmel, à cheval, avait repris sa place derrière moi.

—Veux-tu bien filer à ton rang, toi ! m'écriai-je furieux de son obstination, tremblant qu'il ne lui arrivât malheur.

—Non, mon lieutenant, fit-il avec placidité.

Hélas ! mes craintes n'étaient pas vaines ; à peine avait-il dit cela qu'une balle lui traversait le cou. Nous le transportâmes au camp, encore vivant. Il souffrait horriblement. Le docteur le déclara perdu. Pauvre enfant sublime ! il avait voulut me couvrir de son corps ; il l'avait promis à ma femme.

—Voyez-vous, mon lieutenant, trouva-t-il la force de me dire, s'il vous était arrivé malheur, je n'aurais plus osé me présenter devant madame !...

Et comme je pleurais :

—Pas de mal, mon lieutenant, dit-il encore ; moi, du moins, je n'ai pas de petit Pierre !...

Et le brave garçon mourut.

ALPHONSE DE LAUNAY.



Mercredi, 10 Decembre 1890.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

L'on nous a souvent, quoique bien à tort, accusé, nous, Canadiens-français, de chauvinisme, même d'intolérance, lorsque, au contraire, nous avons toujours fait preuve de la plus grande libéralité, surtout lorsqu'il s'est agi de nommer à de hautes positions des personnes chargées de nous représenter. En agissant ainsi, nous nous acquittions quelquefois d'une dette de reconnaissance ; mais, dans d'autres circonstances, nous faisions simplement un acte de générosité, qui ne nous a pas toujours été payé de retour, malheureusement.

Pour ne parler que de Manitoba : n'avons-nous pas élu une fois un M. Bannatyne député du seul district électoral français que nous avions ? C'était un brave homme sans doute ; mais quel bien nous a t-il fait ? Il a déserté son siège sans même nous dire merci. N'avons-nous pas également élu un Clarke. Il est mort aussi celui-là, n'en parlons plus. M. Alexander Murray, un ami toujours fidèle celui ci, a été pendant longtemps député à notre législature provinciale, par la faveur du vote français et catholiqne,

Maintenant, si nous prenons la liste de nos municipalités françaises, combien d'actes de générosité ne pourrions nous pas citer ? Presque partout où il y avait un groupe anglais une large part a été faite à nos concitoyens de cette origiue. L'ancienne municipalité de Sainte-Anne a élu M. Stanger à la position de préfet. L'année dernière, à Montcalm, M Martin, aussi anglais et protestant, n'a été défait que par deux ou trois voix de minorité, et ce sont ses propres compatriotes qui votèrent en partie contre lui. Ailleurs, nous pourrions donner une longue liste de conseillers anglais et protestants élus par le vote français.

Après tous ces exemples, peut-on encore nous accuser d'intolérance ? Quand et où avons-nous vu un des nôtres élu soit préfet, ou même conseiller d'une municipalité anglaise par le vote de ces messieurs ? Nous ne parlons pas de la position de député : ce serait presque un miracle si la chose arrivait, et ce ne pourrait être que dans le cas où il y aurait des considérations de parti très fortes. Mais la chose n'est jamais arrivée ici. Et dans toute l'histoire du Canada on ne peut citer qu'un seul exemple : c'est l'élection de Sir Louis Hypolite La Fontaine dans le comté de Frontenac, Haut-Canada ; mais c'était en retour de l'élection de M. Baldwin, son collègue, dans le Bas-Canada. Ainsi, même dans ce cas exceptionnel, nous avions donné l'exemple.

En parcourant la liste des candidats aux charges municipales, nous nous demandons si le nombre considérable de candidats anglais et protestants qu'il y a presque partout cette année, n'est pas une affaire montée pour s'emparer de ces importantes institutions et continuer là l'œuvre néfaste des Greenway et des Martin.

Evidemment, il y a plus que de la générosité chez nous, il y a de l'apathie, et une apathie bien dangereuse même. Comment, dans un temps de persécutions comme celui que nous traversons, lorsque nous pouvons à peine nous fier à ceux qui se disent nos amis, nous allons mettre en tête de nos corporations des hommes dont les idées et les sentiments, les principes et les convictions ne sont pas les mêmes que les nôtres ! Comment espérer après que nos intérêts seront protégés ? On dira peut-être : mais il n'y a aucun danger dans nos conseils municipaux. Erreur, et erreur grave ; il y a un danger imminent. Que l'on songe seulement aux relations de nos corporations municipales avec nos commissions scolaires. Songeons à tout le mal, les tracasseries et les embarras que l'on peut nous créer là.

Ces réflexions nous viennent particulièrement au sujet des municipalités de Taché, de Saint-François-Xavier, de Montcalm et de Saint-Laurent.

Dans la nouvelle municipalité de Ritchot, il y a un excellent homme qui se porte candidat à la position de préfet, M. John Kenny. Il n'est pas d'origine française, mais il parle notre langue comme nous-mêmes, et, de plus, c'est un excellent catholique. Nous tenons à donner ces détails, afin qu'on n'aille pas croire que nous faisons allusion à sa candidature. Il serait à souhaiter qu'on fasse toujours un aussi bon choix.

Quant à la ville de Saint-Boniface, nous ne voulons rien dire, ni n'avons rien à dire contre M. Leacock ; mais ce monsieur, qui a toujours été un excellent ami pour nous, devrait comprendre qu'en acceptant cette candidature, il vient briser une entente qui avait eu lieu entre certains électeurs influents pour faire une élection par acclamation. Et, de fait, le projet aurait réussi, sans le malentendu que vient de créer cette candidature de la onzième heure.

Il y a une autre considération : M. Leacock doit comprendre que, dans le moment actuel, dans ce temps de persécutions, (qu'il n'approuve pas, nous le savons) il est bien juste que le maire de notre seule ville française soit un Canadien-français, un catholique.

Que diraient les citoyens de Winnipeg, si l'un des nôtres allait poser là sa candidature, non pas à la mairie, mais simplement comme conseiller. Il n'aurait pas dix votes anglais.

Les choses en étant ainsi, adoptons leurs maximes : chacun pour soi, et n'élisons que des nôtres, puisqu'on ne veut pas nous accorder la même faveur ailleurs. Sans approuver ce principe *in toto*, nous sommes forcés par l'exemple de le suivre.

Nouvelles Politiques

Le ministre des finances annonce que le revenu du mois de novembre s'est élevé à $3,074,713, et que les dépenses ont été de $3,514,812.

Cette différence entre la recette et la dépense est due au paiement de certains intérêts devenus échus dans ce mois.

Les cinq premiers mois de l'exercice ont donné $16,435,735, et les dépenses se sont élevées à $11,705,-445, laissant un excédant de $4,640,-290. Au 30 novembre, la dette nette était de $234,486,897.

L'honorable Trésorier de la province de Québec a fait à la séance de vendredi l'exposé officiel des affaires de la province.

Nous donnons l'extrait suivant de son discours :

" L'état de la dette flottante et des obligations de la province, tel que constaté jusqu'à ce jour, est comme suit :

Total de la dette flottante..................$6,762,033.86

" A titre d'actif, nous n'avons que les sommes suivantes : Réclamation contre l'hon. Thomas McGreevy : $100,000. Il ne serait ni judicieux, ni dans l'intérêt de la province de qualifier cet actif tant que cette réclamation n'aura pas été réglée d'une manière définitive. La créance de l'Ecole Jacques-Cartier, Montréal, $148,348.02, avances faites à diverses personnes, $104,092 60. Ces différentes sommes réunies formant un total de $342,430.71, dont la rentrée, pour la majeure partie, est plus ou moins douteuse.

" Pour solder ces obligations, il ne nous reste pas d'actif sur lequel nous pouvons compter, et il nous est impossible de songer à nos propres revenus pour y faire face, ces revenus étant destinés à subvenir aux exigences des services ordinaires. Il faudra donc de toute nécessité avoir recours à un nouvel emprunt, afin de faire face à nos engagements légitimement contractés en vertu de l'autorité législative."

Les dépêches de ce matin annoncent l'élection de M. Paradis, conservateur, dans le comté de Napierville pour les Communes. Ce comté était un des chateaux forts du parti libéral.

LA FABRIQUE DE LAINE DE SAINT-BONIFACE

Lorsque nous serons appelés à déposer nos bulletins, aux prochaines élections de cette ville, mardi prochain, il nous faudra aussi nous déclarer soit pour, soit contre le règlement municipal exemptant de taxes la fabrique de laine de cette ville.

Si nous tenons à encourager l'établissement de diverses industries dans notre ville et encourager celles qui existent déjà, nous devons agir avec toute la libéralité possible à leur égard.

Dans plusieurs localités, non-seulement on accorde des exemptions de taxes, mais on accorde même des bonus pour encourager l'établissement de manufactures ; pourquoi n'imiterions-nous pas cet exemple ? Nous ne sommes pas prêts à favoriser le vote d'un bonus qui, d'ailleurs, n'est pas demandé dans le cas actuel ; mais donnons généreusement la protection qui est sollicitée en votant en faveur du règlement passé unanimement par notre conseil.

Association d'Exercices Militaires dans les Maisons d'Education

La *Gazette Officielle* du Canada, en date du 6 courant, annonce que la formation de la Compagnie du Collège de Saint-Boniface est dûment autorisée, conformément aux dispositions du paragraphe 453, Règlements et Ordres de la Milice, 1887.

Agira comme capitaine : R. Goulet, junior.

Agira comme lieutenant : T. St. Arnaud.

Agira comme 2me sous-lieutenant : J. A. C. LaRivière.

GRANDE CLAIRIERE, MANITOBA

Voici déjà bien longtemps qu'on nous presse de faire connaître au public notre nouvelle paroisse de Grande Clairière. Pour mon compte, si je n'ai pas encore écrit à ce sujet dans votre excellent journal, c'est parce que j'attendais les résultats pratiques de notre entreprise ; je craignais qu'en parlant avant l'expérience, je ne fusse exposé à me tromper, et ce qui est plus grave, à tromper les autres, ce qui est très fâcheux, surtout quand la réclame a pour but de décider un mouvement d'immigration.

Maintenant, voilà deux ans que Grande Clairière est fondée ; de longs sillons ont remplacé un peu partout la prairie vierge, nous avons fait cette année une première récolte, nous avons vu nos nombreux troupeaux prospérer, grâce à nos pâturages et à nos foins de premier choix ; nous pouvons maintenant parler appuyés sur l'expérience.

La paroisse de Grande Clairière est située exactement au sud de celle du Lac des-Chênes : l'église est placée droit au sud et à 18 milles en ligne droite d'Oak-Lake station ; au nord, la paroisse comprend les deux tiers sud du township 7, rangs 23, 24 et suivants, à l'ouest du 1er principal méridien ; au sud-est et sud, la rivière Souris fait sa limite.

L'aspect du sol ici est très varié ; de belles forêts de trembles quelques fois de chênes alternent avec les lignes de buttes sablonneuses, les plaines fertiles, les gras pâturages, les prés abondants, quelques petits lacs et bas-fonds sont comme semés sur cette étendue : les forêts, les prés et les champs ne se présentent jamais à perte de vue ; cela permet presque à chaque lot de terre de posséder ces trois éléments principaux de la richesse ou de la vie douce et commode. Quoique la forêt, les prés et les champs se trouvent à peu près partout, ils ne se confondent pas, chacune de ces choses a ses cantons parfaitement délimités, la forêt est d'un côté, la culture de l'autre, un peu plus loin s'étendent les prés.

La culture se fait ici avec une grande facilité : le grain de terre y est un sable terreux d'une grande fertilité : aucun bloc de roche, aucun bloc erratique, presque aucune broussaille ne vient entraver la marche de la charrue, de la sorte un pauvre colon, dès le premier été passé sur sa terre, avec un bonne paire de bœufs pourra mettre en culture de 40 à 50 acres. (15 hectares.)

Un grand nombre de localités du Manitoba et plus encore dans les territoires du N. O. sont passablement éprouvées par le manque d'eau Grande Clairière n'éprouve point non plus cette privation : nous y trouvons partout l'eau en creusant la terre de 4 à 10 pieds de profondeur : le creusement d'un puits ne demande qu'un travail à la bêche de quelques heures, quelquefois une journée, rarement plus ; l'eau est ici réellement excellente. A proximité de nos fermes nous avons un vaste espace rempli de buttes stériles de petits bas-fonds à herbes et de bosquets ; cet espace dont on ne pourra jamais rien tirer pour la culture sera un vaste champ de pâturage pour les troupeaux de nos fermes, et comme le foin pour l'hiver ne manque pas ni les abris naturels non plus, tous nos colons pourront faire l'élevage du bétail sur une large échelle, sans frais ni peine.

C'est ainsi que MM. Bouvreau et Légaré sont venus ici, cet hiver même, hiverner un troupeau de plus de 200 chevaux, sans avoir fait que je sache une tonne de foin pour les nourrir ; toutes ces bêtes cherchent elles-mêmes leur nourriture et leur abri au milieu de buttes et derrière les bosquets de tremble.

Qu'on jette maintenant un coup d'œil sur la carte du fertile Manitoba et qu'on cherche une place où tous les éléments de la richesse et du bien-être soient mieux réunis, je ne pense pas qu'on la trouvera ; en d'autres endroits, on pourra rencontrer ici des cultures plus étendues, là des prés plus immenses, ici des forêts plus considérables, là des cours d'eau plus profonds ; on pourra trouver l'un ou l'autre de ces éléments plus abondant, mais on les trouvera rarement réunis, et si parfois on les trouve assemblés, on ne les y trouvera pas mieux qu'à Grande Clairière.

Je termine là ce premier article ; d'autres suivront, je l'espère, qui montreront comment l'activité et la vie sont déjà exubérantes ici.

Veuillez agréer, M. le Directeur, l'expression de mon profond dévoûment.

J. G.

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Les congréganistes de la Sainte-Vierge et des SS. Anges célébraient la fête de l'Immaculée Conception, lundi dernier, au Collège de Saint-Boniface. Il y a eu une bien belle cérémonie à cette occasion. Plusieurs approbanistes furent admis à faire partie de chacune des deux congrégations ; les plus vieux à celle de la Sainte-Vierge et les plus jeunes à celle des SS. Anges. M. l'abbé Dubois donna une touchante instruction, pour encourager la jeunesse à toujours marcher dans la bonne voie, sous la protection de la Sainte-Vierge. La cérémonie se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement, M. l'abbé N. Pelletier, curé de Saint-Joseph, officiant.

Plusieurs parents des élèves, anciens congréganistes, assistaient à cette fête, voulant par là témoigner au Rév. Père Théodore French, S J., leur reconnaissance pour son dévouement à la jeunesse confiée à ses soins.

Nouvelles Religieuses

Lundi, fête de l'Immaculée Conception, le sermon a été donné par Mgr l'Archevêque, à la cathédrale. On est toujours heureux d'entendre Sa Grandeur, qui malgré sa faible santé, n'a pas perdu de son talent admirable d'interpréter l'Ecriture Sainte et d'en expliquer les enseignements sacrés.

Lundi midi, à l'Orphelinat, a eu lieu le baptême d'une jeune islandaise. Cette enfant n'ayant pas de parents dans le pays a été accueillie par les RR. SS. de la Charité.

Melle Marie Eugénie Marion, fille de M. Roger Marion, M.P.P., est entrée comme postulante, lundi, au noviciat des RR. SS. de la Charité. Mgr l'Archevêque présidait à la cérémonie et donnait une petite instruction. Comme déjà il y avait au noviciat une sœur Marion, la jeune religieuse a reçu le nom de Sœur Valade, nom de la fondatrice des RR. SS. de la Charité à Saint-Boniface. Grand nombre de parents et d'amis étaient présents à la touchante cérémonie.

On commence déjà à s'occuper de la célébration du jubilé sacerdotal de Son Eminence le cardinal Taschereau en 1892.

La rumeur veut qu'à l'occasion de ces noces d'or, l'on songe à organiser un grand conventum de tous les anciens élèves du Séminaire de Québec et l'Université-Laval. Cette réunion serait présidé par l'Eminentissime Archevêque lui-même, l'une des gloires les plus illustres de cette double institution, et la partie religieuse du programme de cette fête serait exécutée dans la nouvelle chapelle, qu'on espère terminer pour cette heureuse circonstance.

Le P. Anderledy, général des jésuites, est actuellement à Rome. Il a été déjà reçu deux fois par Léon XIII. Au cour de ces audiences, le Pape et le P. Anderledy se sont longuement entretenus de l'agitation qui a lieu depuis quelques semaines en Allemagne en faveur des jésuites. C'est une des plus importante questions à l'ordre du jour, au Vatican.

Léon XIII a laissé entendre au P. Anderledy que le gouvernement impérial ne s'opposera pas aux décisions du Reichstag relatives à la rentrée des jésuites.

Des trappistes doivent s'établir prochainement dans la vallée du lac Saint-Jean. Le gouvernemt Mercier leur a concédé 5,000 acres de terre près du lac Matassini, pour y établir une ferme modèle.

On annonce de Paris qu'une réunion des députés de la droite a eu lieu la semaine dernière. Mgr Freppel en était le principal promoteur dans le but de dissuader l'épiscopat français de suivre l'exemple du cardinal Lavigerie en adhérant ouvertement à la République.

Les archevêques de Rouen, de Tours et de Bordeaux, se sont déjà enrôlés sous la bannière du cardinal Lavigerie.

L'archevêques de Paris adhère encore aux principes du parti monarchiste, bien que, dit-on, il soit disposé à obéir aux instructions de Rome, même si le Pape doit se prononcer en faveur de la République.

Il parait évident, d'après tous les signes des temps, que le mouvement de Mgr Freppel ne réussira pas, et que l'Eglise de France est sur le point d'opérer un changement important dans son attitude politique,

Un service solennel a été célébré il y a quelques semaines dans la cathédrale d'Avignon pour le repos de l'âme de Mgr Faraud. M. le chanoine Lautier, allié au vénérable défunt a chanté la messe. Mgr l'archevêque d'Avignon était à son trône et a donné l'absoute. Après l'évangile on a donné lecture d'une touchante lettre de Sa Grandeur sur la vie et la sainte mort de Mgr Faraud.

Voici les noms des élèves du collège canadien à Rome : MM. Cousineau, Robert, Préville, Jasmin et Brophy du diocèse de Montréal ; MM. Balthazard, Guertin et Cadieux du diocèse de St-Hyacinthe ; MM. Lagueux, Magnan, Turgeon et Lachance du diocèse de Québec ; MM. Tremblay et Delamare du diocèse de Chicoutimi ; M. Gravel du diocèse de Micolet ; M. Van Pelt du diocèse de Chicago ; M. Labrosse d'Ottawa ; M. Thompson du diocèse de Shrewsburg ; M. Tracey du diocèse de Toronto ; le P. Cochrane de la communauté des Frères Viateurs, et M. Aecand du diocàse des Trois-Rivières.

Choses et Autres

Les douze jurés qui ont rendu un verdict de coupable de meurtre contre Blanchard ont adressé un recours en grâce au gouverneur-général. Ils allèguent entre autres choses qu'ils croyaient que la recommandation à la clémence qu'ils ont jointe à leur verdict, empêcherait le prisonnier d'être condamné à mort. Ils disent aussi qu'ils ignoraient qu'il était en leur pouvoir de déclarer l'accusé coupable d'homicide simple.

Il parait certain que M. C. A. Dansereau, ancien rédacteur de la *Minerve* a été nommé maitre de poste de Montréal, en remplacement de M. Lamothe, mis à la retraite.

M. Dansereau questionné à ce propos, a dit que ce changement n'aurait lieu qu'après la session du parlement fédéral.

Le Glaneur — Livraison de décembre : Sommaire : Une statue de Louis XIV, Pierre Georges Roy ; Le Perche, Benjamin Sulte ; A la Vierge Marie, Frid-Olin ; Pensées sur l'automne, Paul Durand ; Un poète inconnu, E. Z. Massicotte ; Crescendo, René P. Lemay ; La Patrie, Rodolphe Brunet ; l'architecture, J. A. Chaussé ; notre avenir, Edouard S. ; les yeux que j'adore, Mathias Filion ; au couvent, Ludovie ; mémorial nécrologique, Jules St. Elme ; la boite mystérieuse, Zenon Paquin. Boite postale 55, Lévis, P. Q.

On apprend que Don Candido de Pedrovena a été nommé consul général d'Espagne au Canada.

M. Jacques Grenier a annoncé qu'il se présenterait de nouveau pour la mairie à Montréal.

Le colonel Herbert, celui qui vient d'être nommé qour succéder au général Middleton comme commandant de la milice canadienne, est âgé de 39 ans, de haute stature (il mesure 6 pieds), et son apparence est tout à fait celle d'un vrai soldat.

Il a servi en 1882 sous le général Wolseley, en Egypte, et s'est distingué à la bataille de Tel-el-Kebir.

Son nom est Ivor Cadoc Herbert, né le 18 juillet 1851, nommé lieutenant dans les "Grenadiers Guards" le 4 novembre 1870, capitaine, le 25 novembre 1873, lieutenant-colonel, le 2 mai 1883, et colonel, le 18 août 1889.

Le 5 mai 1890, il a été nommé attaché militaire de l'ambassade anglaise à Saint-Petersbourg. Il a occupé ce poste jusqu'à sa nomination comme commandant de la milice canadienne.

Il parait qu'un ouvrier de Montréal vient d'inventer une machine qui va supprimer du coup la vapeur. Elle marchera par l'air. Plus de vapeur pour les engins des steamers, des manufactures, ni pour les locomotives.

Il parait que l'inventeur est un pauvre diable qui n'a pas le sou, sa femme travaille à la journée pour gagner sa vie et celle de ses enfants. Il y a sept ans qu'il travaille à cette nouvelle machine, et on dit que, dernièrement, une puissante compagnie de chemins de fer lui a offert une somme fabuleuse pour son secret.

Il a aussi reçu des offres splendides de divers manufacturiers. Mais l'inventeur refuse de livrer son secret.

Il doit s'adresser à Ottawa pour obtenir une patente pour le Canada, et il en prendra une pour les Etats-Unis.

Correspondance

LE DERNIER FEU

Mons. le Directeur,

Veuillez me permettre de me servir des colonnes de votre journal pour remercier la compagnie d'assurance dont M jos. T. Dumouchel est l'agent, pour la promptitude et la satisfaction avec lesquelles ils m'ont fait tenir le montant de mes polices.

Bien à vous,

N. H. HOUDE.

Saint-Boniface, 9 déc. 1890

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Amérique Britannique du Nord, lui donnant le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer allant de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, et se prolongeant jusqu'à la Baie d'Hudson, avec tous pouvoirs conférés par "l'Acte des chemins de fer," et de construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, et avec pouvoir de construire, noliser et naviguer des navires à vapeur et autres, et de construire et exploiter tous les travaux nécessaires s'y rattachant, et aussi avec pouvoir d'acquérir la ligne de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et de prendre des arrangements avec les porteurs d'obligations de ce chemin.

KINGSMILL, SYMONS, SAUNDERS, ET TORRANCE.
Solliciteurs des requérants.

Toronto, 1er décembre 1890.

9i 10,12

ELECTIONS MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE RITCHOT.

Les personnes suivantes ont été nommées candidats aux charges de préfet et de conseillers pour la municipalité de Ritchot :

A la charge de préfet—MM. John Kenny et Simon St. Germain, tous deux de Saint-Norbert.

A la charge de conseillers—Quartier No. 1—MM. Duncan McDougall, de Sainte-Agathe, et James Rowan, de Saint-Norbert, élus par acclamation.

Quartier No. 2—MM. Louis Paiement et Patrice Charrette, de Saint-Norbert, et F. X. Fontaine et Joseph Joyal, de Sainte-Agathe.

MUNICIPALITÉ DE LABROQUERIE.

Candidats mis en nomination pour les charges de préfet et de conseillers dans la municipalité de LaBroquerie :

Préfet—MM. Théophile Paré, Zéphirin Magnan, Jean-Baptiste Desautels et Philippe Houde. M. Paré a donné sa résignation.

Conselllers—MM. Mathieu Pierson, Pierre Saint-Jacques, Avila Desautels, Félix Hébert, André Nault, Isaïe Blanchette et Au-Auguste Desrosiers. MM. Blanchette et Desrosiers ont résigné.

D'après l'admirable loi municipale de notre cher procureur-général, nous n'avons plus droit qu'à quatre conseillers et notre municipalité n'est pas divisée en quartiers.

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM.

Sont candidats pour la charge de préfet : M. Adolphe Fortier, de Saint-Pie, et M. Ephrem Marion, de Saint-Jean-Baptiste.

Pour nos quatre consellliers, nous avons à choisir entre huit candidats. Ce sont MM. Onésime Bordeleau, W. J. Brown, Joseph Morrissette et Xavier Sarrasin, de Saint-Jean-Baptiste; Johnny Boiteau et J. H. Warner, de Letellier ; Toussaint Lecuyer, de Saint-Pie, et Andrew Irvine, d'Emerson.

La votation aura lieu le 23 courant.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ

Ont été mis en nominations comme préfet : MM. Napoléon Prince et Léonide Goulet.

Nos quatres conseillers devront être choisis parmi les candidats suivants : MM. Médéric Gendron, Raymond Johnson, Jean Louis Richard, Thomas Ramsay et David-Chalmers.

—Nouvellement arrivé chez F. E. Verge ; 60 pardessus pour hommes et 35 pour garçon. Ces marchandises arriver trop tard seront vendus aux prix coûtant.

PERSONNEL

M. J. Z. C. Miquelon, agent d'immigration pour le district d'Alberta, est passé ici samedi, venant de Calgary et se rendant à Saint-Camille, Qué. M. Miquelon sera de retour vers la fin de janvier.

L'hon. M. Winram a pu laisser l'Hôpital de Saint Boniface et retourner chez lui à Manitou.

Il n'est pas probable qu'il puisse présider la prochaine session de la législature.

Madame Eugène Prieur est partie avec ses trois enfants, pour aller faire une promende dans la Province de Québec.

M. Elie Lusignan est venu établir sa résidence à Saint-Boniface, avec sa famille.

Par des lettres particulières nous apprenons MM. de Laborderie et Henry, qui se sont rencontrés avec M. Foursin-Escande, se sont embarqués à Halifax avec ce dernier, en route pour la France, passant par l'Angleterre et la Belgique.

Nous regrettons d'apprendre que M. Elisé Desgagnés, fils de Mme Veuve Desgagnés, est dangeureusement malade des flèvres typhoïdes.

Chronique Locale.

—Séance spéciale du conseil vendredi soir.

—Pour chaussures, gants, mitaines, etc., allez chez F. E. Verge.

—Avez-vous besoin d'un bon pardessus fait à ordre, allez chez C. A. Gareau.

—Avez-vous besoin d'un bon habillement tout fait, allez chez C. A. Gareau.

—Si vous avez besoin de harnais allez voir E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg. 4i.

—150 paires de couvertes blanches et couleurs sont offertes à très bas priz chez F. E. Verge.

—Avez-vous besoin d'un bel et bon habillement fait à ordre, pour les Fêtes, allez chez C. A. Gareau.

—Madame Blais est instalée dans sa nouvelle résidence, à l'extrémité ouest du bloc Jean, rue Dumoulin.

—Si vous voulez un habillement, un pardessus ou un pantalon fait sur commande allez chez F. E. Verge.

—Pour couvertes à chevaux, colliers, harnais doubles et simples, allez chez E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg. 4i.

—Si vous avez besoin d'un capot de fourrure ou d'un casque, vous trouverez un bon choix et à grand marche chez F. E. Verge.

—Pendant que dans plusieurs endroits de la Province de Québec on a des bancs de neige de plus de cinq pieds de hauteurs, nous n'en avons pas du tout ici. Il en est tombé une couple de pouces d'épaisseur la semaine dernière ; mais elle a toute dispauue. Hier et aujourd'hui, température d'été presque.

—Voulez-vous acheter à prix très modérés un harnais double ou simple, colliers, couvertes, fouets, etc., allez chez E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg. 4i

—Les plus sincères remerciements aux Dames de Secours, de la part des Sœurs chargées de l'Orphelinat, pour les trente dollars qu'elles en ont reçues pour venir en aide à cette maison.

—Les Sœurs de l'Hôpital de Saint-Boniface, accusent réception de trente piastres, reçues des Dames de la "Société de Secours," et renouvellent en même temps à ces Dames, et à tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre, l'expression de leur sincère reconnaissance avec l'assurance que, l'argent reçu de cette société, est scrupuleusement employé pour le soulagement des *deux salles* communes, également.

AVIS.

Demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique à prendre et employer les terres requises pour faire les affaires télégraphiques autorisées par sa charte, et assimilant ses pouvoirs sous d'autres rapports à ceux donnés aux compagnies constituées en vertu de "l'Acte des compagnies de télégraphe électrique." 9i 10.12

A l'Enclos de Saint-Norbert.

Un bœuf rouge, le bout des quatre pattes et la queue blanche, une tache blanche dans le haut du front et une barre blanche de chaque côté des épaules.

Une taure rouge âgée de deux ans, tache blanche dans le flanc droit et dans le haut du front.

Z. BRABANT,
Gardien d'enclos.

Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe "Soumission pour limite de bois No. 586," seront reçues à ce département jusqu'à midi de lundi, le 5 janvier prochain, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 586, située sur la rivière Hole, un tributaire du Lac Winnipeg, du côté est, dans la province de Manitoba, et contenant une superficie de 24 milles carrés plus ou moins.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 28 Nov. 1890. 1i 10.12

AGRICULTURE

PERTES SUR LA FERME.

Bien des pertes se produisent en automne autour de la ferme, qu'un peu d'attention pourrait empêcher. Dans le grenier, en général, il y a beaucoup de pertes provenant des souris et de l'échauffement. Les coffres ou compartiments à grain devraient être garnis de fer ou de zinc, si on ne peut autrement les défendre contre les souris. La moisissure du grain est une pure perte ; et on doit l'éviter en excluant du grenier toute humidité contraire par une bonne ventilation.

Les machines et instruments agricoles doivent être serrés maintenant, et on ne doit point attendre pour cela qu'ils aient souffert des intempéries et de la rouille. Les machines agricoles reviennent cher parce qu'elles ne durent pas longtemps ; car exposées à toutes espèces de temps, elles commencent vite à rouiller et à s'user. Il est établi que les machines dans les bâtiments durent deux fois autant qu'au dehors, ainsi le cultivateur travaille sous le coup d'un double inconvénient. Mais bien des machines de la ferme pourraient être conservées plus longtemps, si on en prenait un soin convenable à l'automne. Le bois d'œuvre de la plupart des machines devrait recevoir une couche de peinture, et toutes les ferrures devraient être soigneusement nettoyées et graissées. Les faucheuses et moissonneuses, instruments coûteux, devraient surtout être l'objet de ces soins. A l'automne, on devrait les mettre à part, les nettoyer, les peindre et les graisser avant de les remiser. Ces simples mais pratiques économies permettront au fermier en sept ans de s'acheter une machine entièrement neuve. De telles pertes ne sont pas dédaignées par le fermier prudent.

UNE QUESTION IMPORTANTE

Une question assez intéressante que l'on demandait dernièrement à une conférence agricole est celle-ci : Combien le cultivateur doit-il élever de porcs par vache laitière ? Le conférencier y répond de la manière suivante : Autrefois la coutume était d'élever un porc par vache laitière, maintenant les bons cultivateurs en élèvent trois. Ces cultivateurs intelligents et de progrès considèrent que le lait est un aliment trop précieux pour faciliter la digestion d'autres aliments solides comme le son, la moulée d'avoine ou de blé d'Inde pour le donner pur à leurs porcs ; ils le mêlent avec ces aliments et gardent trois porcs par vache laitière. De cette manière, ils font beaucoup plus de lard qu'ils vendent toujours à des prix rénumérateurs, et de plus une grande quantité de fumier très riche qui engraisse leurs fermes en conséquence.

Combien y a-t-il dans la province de cultivateurs qui élèvent trois porcs par vache laitière ?... Un fort petit nombre si l'on en juge par le nombre de porcs que vendent ordinairement la plupart des cultivateurs. Cependant, il est une chose certaine sur laquelle s'accordent tous nos agronomes les plus distingués et les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture : C'est que l'élevage des vaches laitières et partant la fabrication du beurre et du fromage, marchant de pair avec l'élevage des porcs, sauvera seul notre agriculture et la rendra prospère.

CONSEILS IMPORTANTS

Je donnerai aujourd'hui en passant deux conseils importants aux cultivateurs qui se proposent d'acheter des arbres fruitiers pour le printemps prochain. Le premier : c'est qu'ils n'achètent pas un plus grand nombre d'arbres qu'ils ne peuvent soigner raisonnablement ; le second c'est qu'ils achètent des arbres acclimatés au pays. Souvent les personnes chargées de vendre des arbres fruitiers essaient de vendre bien cher des variétés nouvelles dont ils vantent la qualités extraordinaires. Cultivateurs, méfiez-vous alors ; si vous avez de l'argent à dépenser pour acquérir de l'expérience, achetez ces arbres, si vous préférez des fruits à toute autre chose, achetez les anciennes variétés, des arbres que tout le monde connaît et qui ont fait leur preuve. C'est plus sûr et surtout plus rénumérateur.